
CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du mardi 09 mars 2010.

Rédigé et dactylographié le 15 mars 2010. Corrigé les 19 et 30 mars 2010 transmis le : 09 avril 2010

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2010**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. Louis ALEXANDRENNE (procuration à Hervé JANISZEWSKI), Emmanuelle DHONDT (procuration à Alain ROGER), Christelle CALVIN (procuration à Joëlle COCHEZ), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Claude SIBIRIN a été désigné secrétaire de séance.

1) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 février 2010 :

- ***Monsieur Le Maire*** : *Y-a-t'il des questions ?*
- ***Madame Maryvonne POULAIN*** : *tout d'abord, Monsieur Le Maire, peut-on vérifier si les micros fonctionnent correctement ?*

En effet, je serai aujourd'hui incapable de refaire le même exploit que lors de la dernière réunion du conseil municipal sans micro.

L'appareil fonctionne ?

Monsieur Le Maire, lors du conseil municipal du 05 février 2010 mon micro n'a pas fonctionné durant toute la séance, heureusement que ce jour là j'avais la voix qui portait.

Par contre, mon collègue Michel GUILBERT n'ayant pas de micro à proximité de lui, a subit également des problèmes lors de son intervention qui se finalise par des propos inaudibles dans le compte-rendu.

De plus, il apparaît que l'enregistrement en début de conseil ne fonctionnait pas non plus.

Il sera donc utile de le vérifier avant le début de chaque conseil, afin d'éviter ces problèmes.

Concernant le compte-rendu du 05 février 2010, le premier point peut prêter à confusion à la lecture.

Nous pensons bien qu'il est totalement involontaire mais il est bon de rectifier.

Donc, il est utile de préciser que le vote à l'unanimité de la page 3, concerne uniquement le vote du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2009.

Ce vote ne concernait pas la question posée par Monsieur CAPILLON sur la restauration de l'Ermitage, bâtiment normalement voué à la démolition, mais à la réponse que vous avez faite.

Monsieur CAPILLON souhaitait, tout comme les habitants qui lui avaient posés des questions sur ce sujet, obtenir des renseignements puisque rien ne figuré, ni dans un compte-rendu de bureau, ni en commission de travaux. D'ailleurs, vous l'avez précisé en page 2.

Depuis, votre réponse du 05 février 2010, nous n'en savons pas plus.

C'était la seule rectification sur le compte-rendu.

On en parle juste à la fin, on pourrait croire que l'on a voté pour ce point, alors qu'il n'était pas à l'ordre du jour.

- **Monsieur Le Maire** : d'accord, nous en avons pris bonne note.

Concernant les séances ou des propos qui sont inaudibles, j'ai pu constater que cela n'arrivait pas qu'à nous.

En effet, à une séance de conseil municipal de la ville de Lens, à un moment donné sur le compte-rendu, il était précisé entre parenthèse « propos inaudibles ».

- **Madame Maryvonne POULAIN** : c'est quand même une salle plus vaste.

C'est-à-dire qu'au dernier conseil, mon micro ne fonctionnait pas, Michel avait le micro bien trop loin, nous ne pouvions pas l'entendre. Aujourd'hui, nous avons vérifié et sommes sur au moins d'être entendu.

- **Monsieur Le Maire** : quels sont ceux qui sont pour ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
Quels sont ceux qui sont contre ?

Adopté à la majorité.

2) Adoption du compte-rendu des Bureaux municipaux des 1^{er} et 22 février 2010 :

Synthèse des différents Bureaux Municipaux, hormis les points à l'ordre du jour.

➤ *Bureau Municipal du 1^{er} février 2010 :*

- Demande de partenariat – Ville de GRENAY :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur CHAMPIRE Christian, Maire de GRENAY, nous informant qu'un jeune Noyellois a intégré la résidence sociale jeunes « Les Prieuré ».

C'est pour cette raison qu'il sollicite notre soutien financier sous forme de partenariat par le biais d'une convention pour une contribution mensuelle de 50 € par résident.

Le Bureau Municipal émet un avis favorable de principe. Il sera demandé au CCAS de prendre en charge cette participation.

- Association d'Action Educative du Pas-de-Calais – Tribunal de Grande Instance :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention au titre de l'année 2010, au bénéfice de l'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais.

Avis favorable du Bureau Municipal, pour un montant de 75 €.

- La Vie Active :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de La Vie Active sollicitant une subvention exceptionnelle pour deux enfants de la commune scolarisés chez eux et pouvant correspondre à la somme que nous attribuons à chaque enfant ayant la chance de pouvoir suivre une scolarité ordinaire.

Avis favorable du Bureau Municipal, du montant égal à la redevance scolaire, soit :

- 102 € pour les maternelles et élémentaires,
- 18,50 € pour les collèges,
- 51 € pour le lycée,
- 35,50 € pour le lycée professionnel.

- Lycée BEHAL :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention pour le voyage culturel et sportif en Irlande qui se déroulera du 21 au 26 mars 2010, auquel, 4 élèves scolarisés à Béhal et domiciliés à Noyelles vont participer.

Avis favorable du Bureau Municipal. Il décide de verser 10 € par jour par enfant dans la limite de 50 € par enfant.

- Association de prévention routière :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention, à hauteur si possible de 100 € au profit du Comité Départemental de l'association Prévention Routière.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Maison Familiale Rurale des Hauts-Pays :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande d'aide sous forme de subvention afin de participer à la formation de l'un de nos administré fréquentant la Maison Familiale Rurale des Hauts-Pays.

Avis favorable du Bureau Municipal qui se base sur le même montant que les redevances scolaires, soit :

- 102 € pour les maternelles et élémentaires,
- 18,50 € pour les collèges,
- 51 € pour le lycée,
- 35,50 € pour le lycée professionnel.

- Les Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention communale destinée à abonder les actions de solidarité en faveur des jeunes du département.

Avis favorable pour la somme de 75 €.

- Création d'entreprises :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu de la Boutique de Gestion Espace, la liste des deux créations ou reprises d'entreprises accompagnées par la BGE sur le territoire de la commune avec le soutien de « l'EPCI » et du PRCTE de juillet à décembre 2009.

- commerce ambulant de confiseries biscuits – 67 rue d'Annay,
- Plombier – chauffagiste – 2 rue de Vizille.

- Voyage à SZCZECINEK :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'un voyage pour les habitants, à destination de SZCZECINEK se déroulera du 18 juin 2010 au 27 juin 2010. Une délégation s'y rendra quelques jours durant cette période afin de célébrer les 700 ans de SZCZECINEK.

- Modification des horaires de la bibliothèque :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que suite à l'enquête menée auprès des Noyellois, la médiathèque sera ouverte de 14h00 (au lieu de 15h00) à 18h30 à compter du 02 mars 2010.

A compter du mois de janvier 2011 et compte-tenu des réaménagements de la médiathèque, il est envisagé d'amplifier les horaires d'accueil au public en ouvrant le mardi, jeudi et vendredi à 14h00 au lieu de 15h00.

- OPAH-RU :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que dans le cadre des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat pour le renouvellement urbain (opération de façades) menées par la CommunAupole de Lens-Liévin, la commune a la possibilité d'accorder des aides aux habitants qui effectuent des travaux de façade.

Cette aide sera de 15% des travaux avec un maximum de 1 500 €

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2007, le Conseil Municipal a déjà été saisi de cette affaire et qu'il avait donné un avis favorable.

- APE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une lettre de Madame CARON relative à l'organisation du carnaval pour l'école Jean-Moulin qui se déroulera le mardi 16 mars 2010.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Cérémonie des nouveaux arrivants :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'une réception en l'honneur des nouveaux arrivants aura lieu le 28 mars 2010 à 11h00, au centre culturel évasion.

- Madame Valérie DELVALLEZ présente le livre de Monsieur Pierre OUTTERYK « Martha Desrumeaux, une femme du nord, ouvrière, syndicaliste, déportée, féministe » et envisage de recevoir cet auteur afin de présenter son œuvre.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Madame Valérie DELVALLEZ informe le Bureau Municipal que le voyage des aînés aura lieu en octobre. Ceux-ci se rendront sur l'île de Noirmoutier du 02 au 09 octobre 2010.

- Monsieur Philippe CERF informe le Bureau Municipal que le parcours du cœur aura lieu les 24 et 25 avril 2010.

Il sera organisé en collaboration avec Loison-sous-Lens.

- Samedi 24 avril 2010, après-midi : ateliers du cœur aux Boclets à Noyelles-sous-Lens pour enfants et adolescents,
- Dimanche 25 avril 2010 : parcours du cœur proprement dit. Départ et arrivé : Loison-sous-Lens.

- Monsieur Philippe CERF fait savoir au Bureau Municipal que les championnats de France de volley-ball benjamin seront organisés les 21 et 24 mai 2010 sur la commune.

- REMISE DE RECOMPENSES :

Madame DELANNOY Annie informe le Bureau Municipal qu'une réception pour la remise des récompenses des façades de Noël aura lieu le 21 février 2010 à 11h00, salle d'honneur de la mairie.

- ACQUISITION DE SONOS :

Monsieur le Maire propose au Bureau Municipal l'acquisition de 3 sonos qui seraient affectées comme suit :

- service Association
- service jeunesse
- service fêtes

Montant du devis : 1 954,28 €T.T.C.

Avis favorable du Bureau.

- **Monsieur Le Maire** : avez-vous des questions concernant ce compte-rendu ?

Je peux vous dire, que la demande de partenariat avec la ville de Grenay concerne un jeune Noyellois ayant intégré la résidence sociale « Les prieurés ». Après délibération du conseil d'administration du CCAS, celui-ci prendra en charge les 50 € par mois concernant ce résident.

Concernant le voyage à SZCZECINEK, la participation a été fixée à 900 € par habitant.

Puis au sujet de l'OPAH-RU, cela fait parti de l'ordre du jour, mais nous pouvons cependant en parler tout de suite.

Lors de la séance d'un conseil municipal en 2007, nous avons été saisis par la CommunAupole de Lens-Liévin pour prendre une délibération concernant l'OPAH-RU.

Cette décision avait été mise en suspens car nous ne savions pas si c'était de la compétence de la CALL ou si c'était de la compétence des communes de verser cette subvention de 15% avec un maximum de 1 500 €, pour les gens qui réhabilitent leur logement.

Cette compétence appartenant bien aux communes, nous sommes obligés de reprendre une nouvelle délibération (point n°10 de ce conseil municipal).

- **Monsieur Jacques BRASSART** : sur quels critères l'aide est-elle accordée ?

- **Monsieur Le Maire** : c'est un périmètre bien défini, « la route Nationale et la rue de Courtaigne ».

- **Monsieur Jacques BRASSART** : il y a bien un secteur qui a été défini.

- **Monsieur Le Maire** : oui, tout à fait, il y a un secteur qui est bien déterminé. Cela ne s'adresse pas à toute la ville de Noyelles.

Les personnes souhaitant réhabiliter leur logement, ont la possibilité de se faire subventionner à hauteur de 15% avec un maximum de 1 500 €.

Les personnes viennent en mairie afin d'en faire la demande.

- **Monsieur Jacques BRASSART** : il y a un plafond pour l'aide, 1 500 €, mais la commune a t'elle fixée un plafond par rapport au budget ?

- **Monsieur Le Maire** : non. C'est en fonction des demandes des habitants. Pour le moment nous n'en avons reçues aucune.

D'autres questions ?

Concernant, l'organisation du carnaval de l'école Jean-Moulin. Ce n'est pas l'école Jean-Moulin, mais l'école Jean Rostand et l'école Basly qui sont concernés.

- **Madame Maryvonne POULAIN** : au niveau de l'achat des trois sonos.

Service associations, service des fêtes, service jeunesse. Ce sont pour les services ou mis à la disposition ?

- **Monsieur Le Maire** : nous allons garder une sono au niveau du service des fêtes, qui servira pour toutes nos manifestations.

Une sono sera réservée pour les associations. Elle sera mise à leur disposition.

Et la troisième pour le service jeunesse qui restera au niveau du service et qui pourra être utilisée par les différents services.

Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ **Bureau Municipal du 22 février 2010 :**

- INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS DE CALAIS – FERMETURE DE CLASSE :

Madame Sandra BLANCHARD informe le Bureau Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'inspection académique du Pas-de-Calais nous indiquant qu'à l'issue de la consultation de l'ensemble des partenaires de l'école et compte tenu des avis et des éléments d'appréciation une classe sera fermée et ceci dès la rentrée prochaine à l'école Jean-Moulin (arrêté de fermeture joint au courrier).

- APEI de Lens et Environs :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière au profit des actions et des projets de l'association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis.

Le Bureau Municipal émet un avis défavorable.

- LES ENFANTS D'ABORD :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention du service LÉBOVICI du centre hospitalier de Lens afin de permettre la réalisation et la poursuite des activités au sein du service.

Le Bureau Municipal émet un avis défavorable.

- SECOURS DE FRANCE – COMMEMORATION DU 19 MARS 1962 :

Monsieur Le Maire indique au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur SCHMITZ Jean-Marie, Président du Secours de France, nous indiquant que sous l'impulsion de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, nombreuses sont les municipalités sollicitées pour faire du 19 mars 1962, la journée du souvenir commémorant la fin des combats en Algérie.

La date officielle retenue de cette journée est le 05 décembre 2010.

- STADE GALLET :

Monsieur Le Maire fait part au Bureau Municipal que depuis le mois de novembre 2009 à ce jour, 4 700 € ont été dépensés pour remplacer les plaques de béton qui constituent la clôture du stade.

Il s'avère impossible de trouver une solution idéale afin d'endiguer ses récurrentes dégradations.

Pour l'instant, les plaques seront remplacées au fur et à mesure.

De plus, un article paraîtra dans le prochain Noyelles infos afin d'en informer la population.

- ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAMION NACELLE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'au budget a été voté l'acquisition d'un nouveau camion nacelle AMPIROL.

Les services techniques ont trouvé un fournisseur en région Parisienne.

Messieurs Maurice BERNARD et NICOLAS Yves se rendront sur place afin de voir si le véhicule pourrait correspondre à nos besoins.

Montant : 19 900 €

- MARCHES PUBLICS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le décret du 19 décembre 2008 qui avait relevé de 4 000 à 20 000 € le seuil en dessous duquel les marchés peuvent être passés sans publicité, ni mise en concurrence est annulé.

Donc à compter du 1^{er} mai 2010, le seuil de 4 000 € sera de nouveau applicable.

D'une part, cela va à nouveau engendrer des lourdeurs administratives.

D'autre part, les marchés conclus sans publicité, ni mise en concurrence à hauteur de 20 000 € doivent être soldés pour le 1^{er} mai 2010.

- DEMOLITION DE LOGEMENTS :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal qu'une maîtrise d'œuvre (cabinet ETNAP) pour les démolitions du 63 bis rue de la République et de la maison située au rond point de la rue du 08 mai 1945, a été lancée en fin d'année 2009.

Un avenant d'un montant de 4 186 € sera pris, afin d'intégrer la démolition du logement du concierge au stade GALLET dans cette mission.

- TRAVAUX DE MENUISERIES – JEAN-ROSTAND :

Le maître d'œuvre pour le remplacement des menuiseries a été recruté. Il s'agit du cabinet d'architecte DAUBRESSE à Lens pour un montant de 13 993 €T.T.C.

L'objectif affiché :

Début des travaux : début juillet 2010,

Fin des travaux : avant la rentrée scolaire.

- VERIFICATION PERIODIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Suite à la mise en concurrence de toutes les vérifications périodiques obligatoires sur la commune, il s'avère que le cabinet APAVE a remporté le marché pour 4 ans.

Coût par an : 6 374 €T.T.C.

- PLAQUES DE RUES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'un état des lieux a été fait sur le nombre de plaques de rues à changer. Celui-ci s'élève à 50.

Une première estimation a été réalisée. Elle s'élève à 3 200 €T.T.C.

Bien que la dépense n'ait pas été prévue au budget, le Bureau Municipal décide de faire des remplacements par phase annuelle en fonction de l'état de délabrement de ces plaques.

- CENTRE SOCIAL KALEIDOSCOPE :

Dans la continuité de ce qui a été validé lors de l'instance de coopération, Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'à compter du samedi 13 mars 2010 des permanences d'adjoint se tiendront au centre social, tous les samedis de 9h00 à 11h00.

- EXPULSION :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que le vendredi 26 février 2010, les roumains installés rue Guy Mollet seront expulsés par la force publique.

- STATIONNEMENT RUE DE COURTAIGNE – DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE A LA RUE DE LORRAINE :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal qu'il a été saisi à de nombreuses reprises par des habitants de l'impasse Lheureux. Ceux-ci pointent la dangerosité de cette rue eu égard au stationnement des véhicules côté pair.

Afin de tenter de pallier à ce problème, Monsieur Le Maire propose que le stationnement se fasse exclusivement côté impair.

Ceci dégagera le champ visuel des automobilistes sortants de l'impasse Lheureux.

- REUNION DE BUREAU MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le 18 mars 2010, une réunion de bureau intercommunal se tiendra avec la ville de Loison-sous-Lens.

- **Monsieur Le Maire :** *les points importants concernant ce compte-rendu, comme l'année dernière, c'est une fermeture de classe.*

Nous avons appris qu'à compter de septembre 2010, une classe sera fermée à l'école Jean Moulin.

Comme l'an passé, l'inspection académique respecte la logique des 25 élèves par classe. Nous aurons une fermeture de classe qui sera programmée en septembre 2010.

Bien que nous leur ayons dit que nous avons 25 logements en cours de construction, rue de Lorraine bien que nous leur ayons transmis une liste prévisionnelle des gens susceptibles d'accéder à ces logements, l'inspection n'a pas voulu entendre notre requête.

Tout en sachant qu'avec des constructions, rue de Lorraine, Impasse Fleury et rue Joseph Hajj, d'ici un an ou deux, il y aura susceptibilité d'ouvrir une nouvelle classe.

- **Monsieur Jacques BRASSART :** *rien n'est sur.*
- **Monsieur Le Maire :** *ce n'est pas sur. C'est toujours beaucoup plus difficile d'ouvrir une classe que d'en fermer une.*

Ensuite, l'acquisition d'un camion, ce n'est pas un camion nacelle mais un camion benne.

Il est arrivé aujourd'hui. Le coût ne s'élève pas à 19 900 € mais à 18 900 €.

18 200 € ? C'est encore mieux.

Concernant les marchés publics, actuellement le seuil pour les marchés passés sans publicité et sans mise en concurrence était de 20 000 €. Nous revenons en arrière et nous revenons à la somme de 4 000 € comme cela était fait précédemment.

Cela va encore nous alourdir nos missions administratives. C'était si simple avec les 20 000 €, nous repassons aux 4 000 €. Pour tout projet supérieur à cette somme, nous serons dans l'obligation de lancer une mise en concurrence.

Nous avons passé lors d'un dernier conseil municipal des démolitions de logements rue de la République et rue du 8 mai 1945. Nous allons y faire un avenant de 4 186 € pour démolir la maison du gardien situé au stade Gallet.

Toujours au niveau financier, il y a des travaux de menuiserie à l'école Jean-Rostand. Le maître d'œuvre qui a été recruté est l'architecte DAUBRESSE pour un montant de 13 993 € T.T.C.

Ensuite, les vérifications des bâtiments communaux en électricité gaz et incendie, c'est le cabinet APAVE qui a remporté le marché pour quatre ans, pour un montant de 6 374 € T.T.C.

Nous avons également pu constater des dégradations dues à l'usure des plaques de rue.

A partir de cette année, nous avons décidé de les changer régulièrement.

Un budget de 3 200 € est prévu pour en changer environ une cinquantaine cette année.

Le dernier point important concerne le stationnement rue de Courtaigne et rue du Général de Gaulle.

Suite à de nombreuses plaintes de riverains, notamment ceux qui habitent impasse Lheureux et qui ont des difficultés à rentrer dans leur impasse, du fait du café qui se trouve à proximité. Les gens stationnant n'importe comment, nous avons décidé de mettre en place un stationnement unilatéral.

C'est-à-dire que le stationnement se fera face au café le GALIBOT dès que l'arrêté sera pris, pour essayer de diminuer cette dangerosité au niveau du stationnement.

Avez-vous des questions à poser ?

- **Monsieur Jacques BRASSART** : pour le stade Gallet. On parle des plaques. 4 700 € depuis le mois de novembre et l'on dit que l'on va continuer à les remplacer. Mais jusqu'à concurrence de quelle somme ?
- **Monsieur Le Maire** : nous n'en savons rien. Là, on nous en a encore cassées quatre ce week-end.

Nous en avons discuté à plusieurs reprises lors de réunions de Bureau municipal afin de trouver une solution.

Cependant, pour le moment aucune solution n'a été trouvée afin d'éviter ce genre de vandalisme.

Cela devient vraiment récurrent. Ces actes doivent se dérouler la nuit.

- **Monsieur Laurent DOLINSKI** : pas forcément. Mes collègues au niveau de la pétanque sont arrivés à 5 heures, moi je suis arrivé à 6 heures.

Entre temps, deux plaques étaient cassées. Nous, à l'intérieur, nous ne sortons pas tout le temps. Comme nous jouons à l'intérieur à cause du froid, ils ont cassé deux plaques en une heure de temps.

Enfin, une cassée et l'une fissurée, mais là, elle est tombée.

- **Monsieur Le Maire** : là, franchement, nous n'avons aucune solution. Nous avons essayé de penser au fait de peut-être les enlever au fur et à mesure et de les stocker pour remplacer celles qui sont cassées et à la place mettre un grillage. Mais cette démarche va être trop onéreuse.

Nous avons pensé également faire poser des caméras de télésurveillance.

Ou alors, mettre un gardiennage pendant une semaine parce que généralement dès que nous changeons les plaques, on vient nous les casser.

Il y a 270 mètres en linéaire. Si nous voulons les remplacer par un grillage, cela va nous coûter extrêmement cher.

Nous ne savons pas quoi faire.

- **Monsieur Maurice BERNARD** : nous soupçonnons un groupe de gamin qui sont à huit ou dix, avec deux filles dedans.

Dernièrement, ils ont cassé les rétroviseurs de véhicules en stationnement, rue de la République.

Ils ont également cassés des pavés de vitres à l'école Jean-Moulin avec une raquette.

Nous cherchons, je suis dessus. Tant qu'ils ne seront pas pris en flagrant délit, nous ne pouvons rien faire.

- **Monsieur Jacques BRASSART** : le dernier point, relatif à la réunion de Bureau Municipal avec la ville de Loison-sous-Lens. Quel est l'objet de cette réunion ?

- **Monsieur Le Maire** : l'année dernière nous avons fait un Bureau Municipal avec la ville de Loison-sous-Lens.

Cette année nous renouvelons ce Bureau intercommunal afin de voir comment nous pouvons travailler au niveau du CCAS, au niveau des écoles, des fêtes et de voir également sur quels autres sujets, nous pouvons travailler en collaboration. Notamment par rapport aux centres de loisirs, service jeunesse, prêt de matériel.

Nous essayons de faire deux réunions par an afin de bien se caler et pour dire que nos services et que les adjoints travaillent ensuite en collaboration.

Nous vous ferons un compte-rendu de cette réunion qui aura lieu le jeudi 18 mars 2010.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

3) - Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2010/14 : fixation de la prestation familiale pour le séjour de neige à CHAMPANGES en Haute-Savoie, organisé du 06 au 14 février 2010 à 300 €

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) en numéraire,
- 2) par chèque bancaire ou postal,
- 3) en tickets vacances.

2010/15 : signature d'une convention avec BRISSET PARTENAIRES, représenté par Monsieur FICHEROULLE Didier, Directeur Général, et relative à l'assistance dans la gestion du programme des assurances de la ville de Noyelles-sous-Lens.

Il est prévu un système de « provision » de vacances.

Provision année 2010 : 4 vacances d'une demi-journée chacune incluant l'assistance téléphonique en nos bureaux, soit :

510 €HTVA X 4 = 2 040 €HTVA.

En cas de dépassement de la provision, chaque vacation d'une demi-journée supplémentaire sera facturée à raison de 510 €HTVA l'unité.

2010/17 : signature d'un contrat d'engagement adhésion pour l'année 2010 avec DROIT DE CITE, représenté par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur, et relatif à l'adhésion à l'Association Intercommunale de Développement Culturel Droit de Cité qui a pour objectif le développement culturel entre diverses villes du bassin Minier.

La participation financière de la Ville de Noyelles-sous-Lens est fixée, à partir du 1^{er} janvier 2010 à 0,66 € par habitant au titre de la dotation annuelle pour frais de fonctionnement, soit 7 028 habitants * 0,66 € = 4 638,48 € (sous réserve du nombre d'habitants, via l'INSEE).

2010/18 : signature d'un avenant au contrat « abonnement Location-Entretien » MAA avec la société NEOPOST et relatif à la fourniture pour la machine à affranchir (MAA) des prestations suivantes correspondantes à l'offre NEOPASS 4 :

- Mise à jour illimitée des tarifs postaux,
- Étude annuelle des affranchissements de la MAA, avec des recommandations personnalisées pour réaliser au minimum 5% d'économies d'affranchissement par an,
- Flamme publicitaire offerte sur demande à la signature du contrat,
- Maintenance préventive à l'occasion du dépannage sur site,
- Cellule hotline dédiée,
- Engagement de délai d'intervention sur site,
- Avantages PVC.

Le montant de la prestation s'élève à 250 €H.T./an.

La première facturation sera faite à partir du 1^{er} du mois suivant la date de signature jusqu'au 31 décembre 2010.

La facturation sera ensuite faite par année civile, en même temps que le contrat location-entretien de la MAA.

2010/19 : signature d'un contrat de services MAX avec la société MAGNUS relatif à l'utilisation des logiciels de la gamme Max Gestion Financière et/ou Gestion du personnel et en maîtrise l'exploitation courante.

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} février 2010.

Les services supplémentaires souscrits sont :

- support annuel « logiciels MAGNUS PLUS »,
- forfait annuel de jours d'interventions (5 jours).

Le tarif annuel de l'abonnement s'élève à 5 300,00 €H.T. (de la date d'effet au 31 décembre 2009).

2010/20 : signature d'un contrat avec la SARL POUR TOUJOURS et relatif à l'intervention d'un consultant en tant que conseil pour une mission d'optimisation des bases fiscales et de veille juridique relative à la réforme éventuelle des bases fiscales et à la réforme de la taxe professionnelle votée en loi de finances pour 2010.

1^{ère} mission : optimisation des bases fiscales,

2^{ème} mission : veille juridique,

3^{ème} mission : mode opératoire.

Le prix forfaitaire de la mission s'élève à 17 500 €H.T. auquel s'applique le taux de T.V.A. en vigueur.

2010/21 : signature d'un contrat avec La Maison Familiale « KOAT-AR-MOR » Relais CAP France en partenariat avec l'ANCV relatif à un séjour à NOIRMOUTIER qui se déroulera du 02 au 09 octobre 2010 (forfait 8 jours/7 nuits) pour un minimum de 50 adultes et un maximum de 60 adultes.

Tarif programmé :

Le tarif forfaitaire en pension complète, est fixé par personne à :

- 192,60 € par personne (180 € + 12,60 € d'assurance) pour les personnes physiques remplissant les conditions d'attribution de l'aide ANCV (pers. non imposables),
- 372,60 € par personne (360 € + 12,60 € d'assurance) pour les personnes physiques ne remplissant pas les conditions d'attribution de l'aide ANCV (pers. imposables).

L'organisme demande à souscrire à l'assurance annulation correspondant à 3,5% du montant total TTC du séjour. Ci-joint un extrait de garanties, soit une assurance de 12,60 € par personne.

2010/22 : signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS, représenté par Monsieur Philippe BARCOS, Responsable de Pôle, et relatif au « DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DÉMOLITION – LOGEMENT STADE GALLET »,

Le montant des prestations s'élève à : 320,00 €H.T.

Analyse MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) : 40,00 €H.T.

META (Microscopie Électronique à Transmission Analytique) : 70,00 €H.T.

2010/23 : signature d'un contrat avec Le cabinet d'Architecture DAUBRESSE, représenté par Monsieur Hervé DAUBRESSE, Architecte, et relatif à la « maîtrise d'œuvre pour les travaux de menuiserie dans divers bâtiments ».

Le montant des honoraires s'élève à : 13 993,20 €T.T.C.

2010/24 : signature d'un contrat d'engagement avec l'association 3 ID représentée par Madame BUCHANIEK Hélène, Directrice, et relatif au niveau dispositif Brigade Verte. Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la préqualification de 5 personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La commune s'engage à participer aux frais d'entretien et d'amortissement de la brigade sous la forme d'une subvention annuel de 37.392 €par brigade. (Règlement mensuel sur présentation du mémoire comptable et du détail des heures réalisées).

La présente décision est établie pour une durée de douze mois, à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 renouvelable par tacite reconduction.

2010/25 : signature d'une convention avec l'association SLAINTE représentée par Monsieur RIEZ Didier, Président, et relative à l'animation musicale programmée lors de la semaine Irlandaise 2010.

Un concert, avec deux groupes de musiciens Irlandais est prévu le 20 mars 2010 en soirée, au centre culturel évasion de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 5 500 €

2010/26 : signature d'une convention avec l'association Intercommunale de développement culturel « DROIT DE CITE », représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur, et relative à la mise en œuvre d'une action culturelle «concert de Gullivan et le pied de la pompe » dans le cadre des enchanteurs 2010 qui se déroulera le jeudi 04 mars 2010 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 500,00 €

2010/27 : signature d'une convention avec la commune de MONTIGNY EN GOHELLE représentée par son Maire, Monsieur Bruno YARD, et relative aux redevances scolaires pour l'année 2009/2010.

La participation des communes a été fixée par délibération en date du 17 juin 2009 à 108 €par élève pour les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et de 102 €par élève pour les autres communes.

2010/28 : signature d'une convention avec la commune de COURCELLES LES LENS, représentée par son maire, et relative aux redevances scolaires pour l'année 2008/2009.

La participation des communes a été fixée à 108,00 € par élève pour les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et de 100,00 € pour les autres communes pour l'année 2008/2009.

2010/29 : signature d'une convention avec RADIO PLUS représentée par Christophe PASQUIER, Président, et relative à l'organisation et à la mise en place d'un atelier radio enfants du Conseil Municipal Jeunes.

Le montant de la prestation s'élève à 60 €

2010/31 : signature d'un contrat avec ETNAP B.E.T., représenté par Monsieur J.P. CHARTREZ, Gérant, et relatif à la maîtrise d'œuvre : « travaux de démolition – logement du concierge au stade Gallet »,

Le montant des honoraires s'élève à : 4 186,00 €T.T.C.

2010/32 : signature d'un contrat avec la CETE APAVE NORD OUEST, représentée par Monsieur François SZYMANSKI, responsable d'Agence, et relatif à : « Vérification périodique des bâtiments communaux » à Noyelles-sous-Lens,

Le coût de la prestation est de 6 374,68 €T.T.C.

- **Monsieur Le Maire** : avez-vous des questions à poser par rapport à ces décisions ?

Pas de questions, nous pouvons passer au point suivant.

4) – Subventions exceptionnelles :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- PEP 62 pour un montant de 75 €
- Prévention routière pour un montant de 100 €
- Action Educative du Pas-de-Calais pour un montant de 75 €
- Secours Populaire pour un montant de 1 000 €

- **Monsieur Le Maire** : nous proposons de faire passer une subvention d'un montant de 75 € pour les pupilles de l'enseignement, une de 100 € pour la prévention routière, une de 75 € pour l'Action Educative du Pas-de-Calais (association du tribunal de Béthune concernant les TIG) et enfin une de 1 000 € pour le secours populaire (c'est ce que l'on vote chaque année pour leur facture d'électricité, d'eau et de gaz).

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité

5) – Demande de subvention au titre du Groupement Régional de Santé Publique :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention « estime de soi » auprès du Groupement Régional de Santé Publique.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 3 388 € pour un coût total d'action de 7 663 €

- **Monsieur Le Maire** : c'est une action qui a lieu au niveau du centre social, action « estime de soi ».

Celle-ci est maintenue depuis maintenant quelques années.

Nous pouvons solliciter une subvention d'un montant de 3 388 €, pour un coût total de l'action s'élevant à 7 663 €.

Pas d'inconvénients.

Adopté à l'unanimité.

6) - Budget primitif du bulletin municipal 2010 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le budget primitif du bulletin municipal pour l'année 2010 afin de clore celui-ci (voir annexe).

Il s'équilibre à hauteur de 1 121,77 € pour la section de fonctionnement.

- **Monsieur Le Maire** : *comme nous en avons discuté l'autre jour, le bulletin municipal a un déficit de 1 121,77 €.*

Nous n'utilisons plus ce bulletin municipal. Nous le finançons par nos propres deniers.

Pour le mettre à zéro, il faut faire un virement de la ville, au niveau des dépenses de fonctionnement pour un montant égal de 1 121,77 €. Tout en sachant que l'année prochaine nous le reverrons car il apparaîtra dans le compte administratif.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité

7) – Budget primitif du lotissement 2010 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le budget primitif du lotissement pour l'année 2010 afin de clore celui-ci (voir annexe).

Il s'équilibre à hauteur de 299 329,89 € pour la section de fonctionnement.

- **Monsieur Le Maire** : *cela concerne le lotissement, rue du 14 juillet. Concernant ce budget lotissement, il a été clôturé en 2007.*

Or, il restait des écritures comptables qui n'ont pas été passées à cette date là.

Le percepteur nous oblige à refaire un nouveau budget. Il s'équilibre désormais à 299 329,89 €.

Les 299 329,89 € en recette dans la section de fonctionnement correspondent à la vente des terrains, moins les travaux qui ont été réalisés. C'est-à-dire les travaux de voirie.

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en deux parties :

- *Les 100 000 € concernant la somme du terrain qui a été vendu par la ville au lotissement.*
- *Les 199 329,89 € relatifs au bénéfice qui a été fait entre le montant de la vente et les montants des sommes que nous avons récupéré.*

8) – Décision modificative du budget primitif de la commune :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 et le virement de crédit.

Celle-ci a pour but de basculer l'excédent du budget du lotissement dans le budget de la ville (voir annexe).

INVESTISSEMENT :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
021	021	Virement section de fonctionnement	- 100 000,00 €
040	192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	+ 84 957,95 €
040	2 113	Terrains aménagés autres que voirie	+ 15 042,05 €
TOTAL			0

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
75	7551	Excédent des budgets annexes	+ 199 329,89 €
77	775	Produits des cessions d'immobilisations	+ 100 000,00 €
TOTAL			299 329,89 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section investissement	- 100 000,00 €
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	+ 15 042,05 €
042	676	Différences sur réalisations	+ 84 957,95 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 299 329,89 €
TOTAL			299 329,89 €

Nous sommes obligés de refaire un nouveau budget qui s'équilibre, mais cela n'a pas d'impact sur les finances de cette année.

De ce fait, nous sommes obligés de faire passer une décision modificative du budget primitif de la commune, à l'intérieur duquel vous pouvez voir que l'on retrouve les sommes de 100 000 € et 199 000 €.

Ensuite les 15 042 € et les 84 957 € concernent une sortie d'actif et un constat de plus value.

C'est-à-dire qu'au moment où nous avons fait l'acquisition des terrains, ces terrains là étaient estimés à 15 042 €. Nous les avons vendus à 100 000 €, donc systématiquement il y a un constat de plus value que l'on doit faire et qui s'élève à 84 957 €.

Ce sont simplement des écritures comptables.

Comme vous pouvez le voir, en recette d'investissement nous sommes à zéro, et en fonctionnement les recettes et les dépenses s'équilibrent à 299 329,89 €.

Pas d'objections ?

Quels ont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité, pour le point 7 et le point 8.

9) – Résultat de l'appel d'offres – entretien des espaces verts : marché à bons de commande :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres ouvert a été lancé pour des travaux d'entretien d'espaces verts. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable 3 fois.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 février 2010, a procédé à l'ouverture des offres et demandé leurs analyses.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de la seconde réunion du 23 février 2010, a attribué le marché comme suit :

- Pour le lot n°1 : l'entreprise I.S.S. pour un montant de :
Minimum : 52 023,25 €T.T.C.
Maximum : 156 069,75 €T.T.C.
- Pour le lot n°2 : l'entreprise BONNET pour un montant de :
Minimum : 13 519,76 €T.T.C.
Maximum : 40 559,29 €T.T.C.
- Pour le lot n°3 : l'entreprise SOREVE GROUPE TERENVI pour un montant de :
Minimum : 8 049,08 €T.T.C.
Maximum : 24 147,24 €T.T.C.

10)- Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat pour le Renouvellement Urbain (OPAH-RU) :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat pour le renouvellement urbain (opération de façades) menées par la CommunAupole de Lens-Liévin, la commune a la possibilité d'accorder des aides aux habitants qui effectuent des travaux de façade.

Cette aide sera de 15% des travaux avec un maximum de 1 500 €

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2007, le Conseil Municipal a déjà été saisi de cette affaire et qu'il avait donné un avis favorable.

- **Monsieur Le Maire** : le point 10, nous l'avons tout à l'heure, lors du bureau municipal.

C'est une nouvelle délibération à prendre concernant l'OPAH-RU.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Par contre, nous avons rajouté un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant les garanties d'emprunts.

Concernant les 25 logements rue de Lorraine.

Maisons et Cités nous demande de garantir un emprunt auprès de la CDC pour un montant de 3 202 578 €, qui est divisé en deux sommes.

- 229 274 € correspondant à un prêt destiné à l'acquisition des terrains,
- 2 973 304 € destiné à la construction des logements.

Garanties d'emprunts que l'on prend régulièrement lorsqu'il y a des constructions faites par des bailleurs sociaux.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

- **Madame Joëlle COCHEZ** : une question à poser Monsieur Le Maire.

- **Monsieur Le Maire** : oui, Joëlle.

- **Madame Joëlle COCHEZ** : au sujet de SETRADIS.

- **Monsieur Le Maire** : au sujet de SETRADIS ?

- **Madame Joëlle COCHEZ** : oui. Derrière chez moi. Il y a un parc de bois qui s'installe.

- **Monsieur Le Maire** : A oui, DEBARGE BOIS qui entrepose.

- **Monsieur Marc GOSCIANSKI** : en fait, l'entreprise DEBARGE BOIS est installée rue Schaffner.

Son activité lui prend énormément de place, avec 5 000 m³ de bois. Il a besoin de place.

En fait, il s'est rapproché de Arthur LLOYD qui est le promoteur en charge de la gestion de ce bâtiment, parce qu'il y a une affiche sur le bâtiment « à vendre » ou « à louer ».

Dans ce cadre là, il loue les terrains afin de stocker le bois qu'il achète.

- **Madame Joëlle COCHEZ** : en espérant que personne ne vienne y mettre le feu.

- **Monsieur Le Maire** : le bois est traité. Il est étudié en fonction.

- **Monsieur Marc GOSCIANSKI** : c'est monstrueux la place que cela peut prendre.

- **Madame Joëlle COCHEZ** : parce que là, ça se remplit. Le parking est rempli.
- **Monsieur Marc GOSCIANSKI** : Monsieur DEBARGE nous avait contactés afin de savoir si nous avions éventuellement de la place pour pouvoir stocker. On préfère garder une entreprise sur Noyelles.
- **Madame Joëlle COCHEZ** : ça reste propre.
- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** (sur le ton de la plaisanterie) : il faut les installer autour de Gallet afin de remplacer les plaques vandalisées.
- **Madame Joëlle COCHEZ** : merci.
- **Monsieur Daniel CAPILLON** : en ce qui concerne l'entreprise, vous avez rencontré les personnes.
- **Monsieur Le Maire** : concernant le garage qui s'est installé rue Sadi Carnot ?

Ils ont loué les locaux à Monsieur DUPIRE, propriétaire. Apparemment ce serait une location provisoire car la société FINAXIOME à l'intention de faire des logements derrière ce garage.

C'est-à-dire que la société FINAXIOME a l'intention de démolir tous les bâtiments se trouvant rue Sadi Carnot, à côté du château de Madame BULTEZ, car cette parcelle là, est constructible à la différence de l'autre parcelle en face qui ne l'est pas. Elle est simplement réservée aux entreprises.

Ils seront peut-être là pendant un an ou un an et demi. Ce ne serait que du provisoire, tant que le projet de FINAXIOME prenne forme et qu'ils construisent derrière, si nous n'y mettons pas notre droit de préemption et si leur projet nous convient.

Je les ai rencontrés une première fois et leur projet était de faire quatre « barres ».

Comme AKERIS, au niveau de chez FASSIAUX.

On a rendez-vous avec FINAXIOME le 19 mars 2010. Nous avons convoqué le CAUE, Monsieur DRUON, afin qu'il assiste à cette réunion, pour que l'on puisse voir ensemble quelle est la solution la plus appropriée pour faire des logements qui soient intéressants et qu'il n'y est pas que des « barres » à ce niveau là.

Nous sommes quand même dans le centre ville et avoir des R + 2 + combles, ça ne m'intéresse pas.

Actuellement, tous les promoteurs privés sautent systématiquement sur tous les terrains qui sont à vendre sur la commune.

Le gros souci est que nous ne pouvons pas à chaque fois faire valoir notre droit de préemption.

Nous essayons de trouver avec eux, un juste milieu, un bon compromis, afin d'avoir quand même des lotissements agréables et non pas que des tours.

Je pense qu'au prochain conseil municipal, je pourrais vous en dire plus par rapport au projet.

AKERIS demande également un rendez-vous pour leur projet anciennement « FASSIAUX ».

J'avais refusé le permis de construire, je les avais rencontré, je leur avais expliqué que je n'en voulais pas.

Ils ont retravaillés et doivent venir nous présenter leur projet.

Lors du prochain conseil municipal nous pourrons vous en dire plus.

A moins que Monsieur SKOTARCZAK fasse une commission urbanisme pour vous soumettre ces projets.

- ***Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK*** : pour le projet ? oui.
- ***Monsieur Le Maire*** : ce serait bien que ce soit vu en commission.

Si vous n'avez plus de question à poser, nous pouvons lever la séance.